

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

*Sous-direction
de la gestion du personnel*

*Bureau du personnel
de la réserve militaire*

**Arrêté du 30 juin 2015 conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L.4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1513155A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L.4221-3, L.4221-6 et R.4211-4 à R.4221-28;

Arrête:

Article 1^{er}

M. Guy, Henri, Paul Joubert est nommé au grade de capitaine de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'occuper un emploi de formateur dans le domaine de la lutte contre les discriminations au profit de la région de gendarmerie de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 30 juin 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le général, sous-directeur de la gestion du personnel,
E.-P. MOLOWA